

Québec, le 19 octobre 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques (MELCC)

Par courriel : [ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca)

## **Objet : Consultations publiques - Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de la compagnie Glencore pour la Fonderie Horne**

---

L'Association minière du Québec (AMQ) souhaite transmettre ses commentaires au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre des consultations publiques portant sur le renouvellement de l'autorisation ministérielle (anciennement nommée « attestation d'assainissement ») de la Fonderie Horne, une compagnie Glencore.

### **Présentation de l'AMQ**

Fondée en 1936, l'AMQ agit à titre de porte-parole de l'ensemble des entreprises minières productrices de métaux et de minéraux et de leurs installations, des entreprises métallurgiques, des entrepreneurs miniers et des entreprises minières en développement de projets miniers sur le territoire québécois. L'AMQ a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise responsable, engagée et innovante et pour vision d'être un leader et une référence incontournable d'une industrie minière québécoise responsable, innovante et compétitive, dans une perspective de développement durable.

À cet effet, dans une optique d'amélioration continue en matière de pratiques environnementales et sociales des sociétés minières, l'AMQ a adhéré en juin 2014 à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD), développée par l'Association minière du Canada, et a pris en charge son application au Québec. Depuis 2018, toutes les sociétés minières qui souhaitent être membres de l'Association doivent intégrer dans leurs façons de faire cette initiative qui vise à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans leurs installations. En obligeant l'ensemble de ses membres à adhérer au VDMD, l'AMQ s'assure que les sociétés minières opérant au Québec se dotent des plus hauts standards relativement au développement durable. Rappelons que les exigences contenues dans cette initiative vont au-delà des exigences légales et réglementaires auxquelles les compagnies minières doivent se conformer.

En plus du VDMD, l'AMQ a adopté une Charte de développement durable des sociétés minières œuvrant au Québec, une charte pour ses membres et développée par ses membres, dont la Fonderie Horne fait partie. Soucieux d'adopter et de mettre en place des pratiques

responsables, les membres de l'AMQ ont adhéré à des engagements qui tiennent compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance.

### **Commentaires sur le renouvellement de l'autorisation ministérielle**

D'entrée de jeu, l'AMQ souhaite souligner les efforts de la Fonderie Horne afin d'abaisser significativement ses émissions de contaminants atmosphériques. L'entreprise a pris des engagements clairs et l'ampleur des investissements annoncés démontre une volonté de protéger la santé de la population de Rouyn-Noranda et de répondre aux exigences de leur prochaine autorisation ministérielle, comprenant l'atteinte de la cible annuelle d'air ambiant de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic à l'intérieur de cinq ans, et ce, en tenant compte des défis technologiques auxquels la Fonderie Horne doit faire face.

En effet, les projets de modernisation et d'optimisation proposés par la Fonderie Horne dans son plan d'action bonifié permettront d'abaisser les émissions d'arsenic de 85 % au cours des cinq prochaines années, ce qui lui permettra d'atteindre les cibles fixées par le MELCC dans les délais prescrits.

Il est à noter que les projets prévus à leur plan de modernisation permettront de réduire également les émissions d'autres contaminants incluant les émissions fugitives de SO<sub>2</sub>, l'ensemble des poussières ainsi que le cadmium, le plomb, sans compter les émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'AMQ est confiante que le processus d'autorisation ministérielle permettra de faire un suivi régulier et adéquat de la performance de la Fonderie dans la réduction progressive de ses rejets.

L'AMQ salue également l'initiative volontaire débutée en 1990 par la Fonderie Horne qui consiste à caractériser et à réhabiliter les terrains du quartier Notre-Dame. L'Association voit d'un bon œil la proposition d'aménager une zone de transition afin de réduire les nuisances pour la communauté de Rouyn-Noranda. Ces actions combinées aux projets de modernisation amélioreront certainement la situation.

L'AMQ note la bonne volonté de la Fonderie de respecter l'ensemble des exigences prévues en ce qui concerne les émissions atmosphériques, tel que rapporté par le comité interministériel dans son rapport publié en février 2021. L'Association appuie d'ailleurs l'une des recommandations émises dans ce rapport, soit la création d'un comité consultatif permanent composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), du MELCC et d'experts externes indépendants. Selon cette recommandation, le comité aurait notamment pour mandat de soutenir et d'accompagner la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue dans l'élaboration et la réalisation des futures études de biosurveillance.

Tous reconnaissent que la Fonderie joue un rôle économique important pour la région. Son rôle est également stratégique. D'une part, la production de cuivre s'inscrit dans la chaîne de valeurs nécessaire à la transition énergétique mondiale et d'autre part, il n'y a qu'une seule fonderie au Québec qui recycle nos résidus électroniques. En effet, le cuivre est une matière critique et indispensable à la fabrication des technologies vertes tels les éoliennes, les barrages hydroélectriques, les panneaux voltaïques, les véhicules électriques et la géothermie.

De plus, il ne faut pas négliger son importance dans le traitement de concentrés de cuivre des mines du Québec. Bien qu'il n'y ait pas de mine de cuivre active à ce jour au Québec, de nombreuses mines produisent du concentré de cuivre en sous-produit de leurs opérations d'extraction, comme les mines d'or par exemple.

Cela dit, les besoins de traitement au Québec iront en grandissant, car des projets de mines de cuivre sont présentement à l'étude, dont une près de Chibougamau et l'autre à Murdochville en Gaspésie. Le maintien des opérations de la Fonderie Horne jumelé à la mise en œuvre de son plan de modernisation, qui réduira son empreinte environnementale et ses impacts sur la santé de la population locale, positionnera davantage le Québec comme source de cuivre responsable.

Étant l'unique fonderie de cuivre au Canada, l'AMQ a bon espoir que l'entreprise saura poursuivre ses opérations en respectant sa prochaine autorisation ministérielle tout en minimisant les impacts sur la santé des citoyens et sur l'environnement.

L'AMQ a également bon espoir que le MELCC émettra une nouvelle autorisation ministérielle qui permettra une évolution des exigences en fonction des connaissances acquises, des avancements des technologies disponibles, du contexte distinctif de la Fonderie Horne et des besoins particuliers de protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda.

Veuillez recevoir nos salutations les meilleures.

La présidente-directrice générale,



Josée Méthot, ing., M.B.A., ASC-C.Dir.